

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion « Plan de relance – Volet Mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires » du 9 février 2021 entre la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) et le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance (SGMEF)

NOR : ECOP2315513X

Entre

La Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP), Monsieur Thierry Lambert, en sa qualité de Délégué interministériel à la transformation publique, désignée sous le terme de « **délégant** », d'une part,

Et

Le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, représenté par Madame Anne BLONDY-TOURET, Secrétaire générale, désigné sous le terme de « **délégataire** »,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la convention de délégation de gestion « Plan de relance – Volet Mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires » du 9 février 2021 entre la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) et le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance (SGMEF)

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention de délégation de gestion susvisée comme suit : « La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties concernées, et valable jusqu'au 31 décembre 2023. »

Article 2 : Durée et publication de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa signature par l'ensemble des parties concernées et il est conclu pour la durée de validité de la convention de délégation de gestion visée.

Le présent avenant est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 7 juin 2023

Le délégrant, pour la Direction
Interministérielle de la Transformation
Publique (DITP)

Thierry LAMBERT, Délégué
interministériel à la transformation publique

Le délégataire, pour le Secrétariat général
des ministères économiques et financiers

Isabelle PEROZ,
Sous-directrice SAFI 2